



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBI/REC/1/12
6 mai 2016

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE
L'APPLICATION

Première réunion
Montréal (Canada), 2-6 mai 2016
Point 16 de l'ordre du jour

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

1/12. Emploi de l'expression « peuples autochtones et communautés locales »

L'Organe subsidiaire chargé de l'application

Recommande que la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques envisage la possibilité d'appliquer, *mutatis mutandis*, la décision XII/12 F de la Conférence des Parties sur l'emploi de l'expression « peuples autochtones et communautés locales ».